



COMPTE RENDU
du procès verbal de la séance
du CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 20 décembre 2017 à 20 h 00



POINT 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU de la REUNION du 27 septembre 2017 :

Le compte rendu de la séance du 27 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité, son contenu n'ayant soulevé aucune observation.



POINT 2 : REVISION DES TAXES ET TARIFS - Délib. 2017-37

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE**, à compter du 1^{er} janvier 2018 :
 - le maintien des taxes et tarifs sur la base de 2017.

- **PRECISE** que le prix de la corde de bois d'affouage est arrêté comme suit, qu'il s'agisse de hêtre, de chêne ou de toute autre essence, qu'elle soit débitée en quartiers ou en rondins.



POINT 3 : REVISION DES LOYERS COMMUNAUX - Délib. 2017-38

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier les loyers des bâtiments communaux selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 2^e trim. 2017 qui autorise une augmentation de 0.75 %.
- **PRECISE** l'effet au 1^{er} janvier 2018.



POINT 4 : APPROBATION DU RAPPORT 2016 SUR LE SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS - Délib. 2017-39

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport Prix et qualité du service public d'élimination des déchets émis par la Communauté de Communes pour l'exercice 2016.



POINT 5 : APPROBATION DES RAPPORTS 2016 SUR LES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT - Délib. 2017-40

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, et à l'unanimité ,

- **APPROUVE** les rapports annuels eau et assainissement émis par la Communauté de Communes pour l'exercice 2016.



POINT 6 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - Délib. 2017-41

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- ✓ **SUPPRIME** dans le cadre d'emploi de catégorie C des Adjoints techniques territoriaux, un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet soit 35/35^{ème} ;
- ✓ **CREE**, dans le cadre d'emploi de catégorie C des Adjoints techniques territoriaux, un poste d'Adjoint Technique à temps complet soit 35/35^{ème}, avec effet au 1^{er} novembre 2017.



POINT 7 : ADHESION A LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION EN PREVOYANCE MISE EN CONCURRENCE PAR LE CENTRE DE GESTION - Délib. 2017-42

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque **prévoyance** que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager **conformément** à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire, avec un prestataire retenu **après** mise en concurrence, une convention de participation pour le risque **Prévoyance complémentaire** ;
- **PREND ACTE**, que les tarifs et garanties lui seront soumis **préalablement** afin qu'il puisse confirmer la **décision** ou non de signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Haut-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019.
- **DETERMINE** le montant et les **modalités** de sa participation pour l'ensemble des agents **actifs de la collectivité comme suit pour la Prévoyance** :
La valeur estimée de la participation financière est comprise entre
240 à 480 € par an et par agent soit 20 à 40 € par mois.



POINT 8 : 2017-43 : SERVITUDE DE PASSAGE EN FORÊT CONSENTIE A ENEDIS

M. le Maire expose à l'assemblée que la SAS BEREST domiciliée 8 rue du Girlenhirsch à ILLKIRCH 67401 est chargée par ENEDIS de l'étude d'enfouissement du réseau HTA 20 000 Volts entre Geishouse et Saint-Amarin,

Considérant que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la propriété communale et notamment les parcelles suivantes exploitées par l'office Nationale des Forêts :

- Section 26 - parcelle 0054 - lieux-dits SCHMIEDEBERG (forêt)
- Section 26 - parcelle 0056 - lieux-dits AMMLEYSCHOURER (forêt)

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CONSENT** à la création d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section 26 ci-dessus listées.



POINT 9 : PROGRAMME DES TRAVAUX 2018 EN FORÊT COMMUNALE - Délib. 2017-44

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, et à l'unanimité ,

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation 2018, et le programme des travaux patrimoniaux.



POINT 10 : 2017-45 : ETAT D'ASSIETTE 2019 DES COUPES A MARTELER

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, et à l'unanimité ,

- **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes à marteler pour 2018.



POINT 11 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

Délib. 2017-46

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, et à l'unanimité ,

- **AUTORISE** , le Maire à engager, liquider et mandater des **dépenses** d'investissement dans le Budget Général et le Budget Forêt au **début** de l'exercice 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors chapitre 16



POINT 12 : DIVERS & COMMUNICATIONS

📁 DISTRIBUTION DES SECOURS SUR LE DOMAINE SKIABLE ALPIN ET DE FOND DU MARKSTEIN - Délib. 2017-47

Le conseil municipal , après en avoir délibéré et à l'unanimité ,

- **APPROUVE** le contrat relatif à la distribution des secours sur le domaine skiable alpin et de fond du Markstein entre la commune et le syndicat
- **PREND ACTE** du barème des prestations pour la saison 2017-2018 et pour toute la durée de l'exploitation :

- Soins - front de neige	38 €
- Evacuation sur domaine sécurisé	200 €
- Evacuation hors pistes	360 €

